

PROCEDURE Réorientation 2024-2025

Le formulaire de réorientation est disponible sur le site internet de l'UFR LCSH <https://lettres.uca.fr/scolarité/informations-pratiques> et auprès du service de scolarité

1. Etudiant.e.s N1

❖ Etudiant.e.s inscrit.e.s via Parcoursup :

- Pour une demande de changement de Mention ou de Parcours => l'étudiant.e doit contacter la Fabrique **avant le 1^{er} octobre 2024**. La Fabrique étudiera son projet, prendra contact avec le/la Responsable de formation concerné.e et remettra à l'étudiant.e une autorisation d'inscription dans sa nouvelle formation.
- Pour une demande de changement de mineure => l'étudiant.e déposera le formulaire renseigné auprès de la secrétaire pédagogique avant le **avant le 1er octobre 2024**.

❖ Etudiant redoublant sa N1 :

- Demande de changement de mineure au sein de la majeure
- Demande d'inversion mineure/majeure : formulaire de réorientation à compléter **avant le 9 septembre 2024** et à remettre à la scolarité
- Demande de changement de mention ou de parcours : Via parcoursup par la phase complémentaire (jusqu'au 12 septembre 2024)

❖ Etudiant inscrit via Campus France :

- Réorientation interdite durant la 1^{ère} année

2. Etudiants N2 -N3

- Demande de changement de majeure => via ecandidat (campagne de candidature durant le 2^{ème} semestre de l'année)
- Demande d'inversion mineure/majeure => formulaire de réorientation à compléter **avant le 9 septembre 2024** et à remettre à la scolarité